

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
*Direction générale de l'énergie  
et du climat*

**Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relatif à la désignation du secrétaire général et du secrétaire adjoint de la commission des marchés d'Electricité de France**

NOR : *DEVE0828557A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 48-1442 du 18 septembre 1948 modifié, instituant des commissions des marchés auprès d'entreprises publiques dépendant du ministère de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1949 modifié, fixant la liste des entreprises dépendant du ministère de l'industrie et du commerce auprès desquelles doivent être créés des commissions des marchés,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

M. Fontaine (Pierre), administrateur civil hors classe, sous-directeur, est nommé secrétaire général de la commission des marchés d'Electricité de France.

M. Gadeix (Michel), ingénieur divisionnaire des TPE, est nommé secrétaire adjoint de la commission des marchés d'Electricité de France.

Article 2

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour les ministres et par  
délégation :  
*Le directeur de l'énergie,*  
P.-M. Abadie

*Le directeur général des  
entreprises,*  
L. Rousseau